

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2024 009 CA

SEANCE du 16 avril 2024

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt quatre

Le seize avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Absents excusés : 1

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Charlette BOUE, Conseillère Départementale – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Danièle DARAN, Personnalité Qualifiée – Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée – Régis SANSOT, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF – Philippe LAFFORGUE Représentant Action Logement Services – Jean-Michel BOINAIS, Représentant Syndicat CFDT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : M. Francis LARROQUE, Conseiller Départemental à Charlette BOUE – M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à M. Jacques JEAN-LOUIS – Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU – M. Pascal RICAUD, Représentant CGT à M. Bernard KSAZ

Excusés : Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E, Mme CARRERE Marie-Josée, Chef d'unité Politique de l'Habitat, représentant Monsieur le Préfet du GERS, Mme Marie-Pierre ETIENNE, Chef du Service Logement, Habitat et Urbanisme – Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental du Gers, collectivité de rattachement
Christine PUJOS, Secrétaire de séance assistée de Stéphane BERAUD.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Par Délibération n° 2024_006_CA du 16 avril 2024, le compte financier de l'exercice 2023 et ses annexes réglementaires ont été approuvés.

L'adoption des comptes nécessite, désormais, de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2023 au 31/12/2023.

Conformément à l'article 162-1 du Règlement ANC n° 2021-08 et aux dispositions de l'article R.423-12 du C.CH, le conseil décide :

- **d'arrêter comme suit les tableaux totaux du compte de résultat et du tableau de financement :**

COMPTE DE RESULTAT 2023		
	CHARGES	PRODUITS
	20 251 928.43 €	21 391 366.10 €
Excédent	1 139 437.67 €	
TABLEAU DE FINANCEMENT		
	EMPLOIS	RESSOURCES
	23 403 992.92 €	14 695 245.68 €
Prélèvement sur Fonds de Roulement		8 708 747.24 €

- D'approuver le rapport de gestion 2023 présenté par la Directrice Générale (joint en annexe),
- D'approuver les Comptes Financiers de l'exercice 2023 (joints en annexe),
- Conformément à l'article 162-1 du Règlement ANC n° 2021-08 et aux dispositions de l'article R.423-12 du CCH, d'affecter le résultat 2023 d'un montant de 1 139 437.67 € (Un million cent trente-neuf mille quatre cent trente-sept euros et soixante-sept centimes) de la façon suivante :
 - Résultat SIEG : bénéfice d'un montant de 1 113 460.18 € (Un million cent treize mille quatre cent soixante euros et dix-huit centimes)
 - 521 112.43 € au compte « Réserves sur cessions immobilières - Activités relevant du SIEG depuis 2021 »,
 - 592 347.75 € au compte « Report à nouveau créateur SIEG »
 - Résultat HORS SIEG : bénéfice d'un montant de 25 977.49 € (vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept euros et quarante-neuf centimes) de la façon suivante :
 - 9 626,06 € au compte « Réserves sur cessions immobilières - Activités relevant du HORS SIEG depuis 2021 »,
 - 16 351.43 € au compte « Report à nouveau créateur HORS SIEG »
- De donner quitus à la Directrice Générale pour sa gestion.

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 Bernard KSAZ

Pour : 22
 Abstention : 0
 Contre :